

E.V.A.R.

Une obligation légale réaffirmée, encadrée et accompagnée

L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire, inscrit à l'[article L. 312-16 du Code de l'éducation](#) qui prévoit au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées.

Le nouveau programme vise à faciliter la mise en œuvre de ces séances obligatoires et à soutenir les enseignants grâce à un cadre clair et partagé à l'échelle nationale. Il permet également d'afficher de manière transparente, notamment à destination des familles, le contenu des séances et les principes de mise en œuvre.

Le programme définit pour chaque niveau d'enseignement les notions et compétences visées, de manière adaptée au rythme de développement des élèves :

- **1^{er} degré** : éducation à la vie affective et relationnelle ;
- **2^d degré** : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité.

Dans le 1^{er} degré, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle. Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées.

Le programme repose sur trois axes développés tout au long de la scolarité :

- Se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps ;
- Rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir ;
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Objectifs du programme

- **Apprendre à se connaître** et à connaître son corps
- **Améliorer le bien-être**, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des **choix responsables**
- **Respecter les autres et vivre ensemble** grâce au respect et à l'empathie
- **Prévenir les violences** sexistes et sexuelles

Exemples

Distinguer ce qu'on peut garder pour soi d'une situation à signaler (par exemple, un danger ou une violence), en étudiant un album jeunesse

Comprendre le consentement en organisant des ateliers autour de situations du quotidien :

- "Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ?"
- "Est-ce que je peux te prendre dans mes bras pour te consoler ?"
- "Est-ce que je peux te prendre la main ?"
- etc.

Consulter le programme et le livret récapitulatif pour l'école maternelle

- [Le programme pour l'école maternelle - Éduquer à la vie affective et relationnelle](#)
- [Le livret récapitulatif - Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle](#)

Consulter le programme et les livrets récapitulatifs pour l'école élémentaire

- [Le programme pour l'école élémentaire - Éduquer à la vie affective et relationnelle](#)
- [Le livret récapitulatif - Éduquer à la vie affective et relationnelle du CP au CE2](#)
- [Le livret récapitulatif - Éduquer à la vie affective et relationnelle en CM1 et CM2](#)